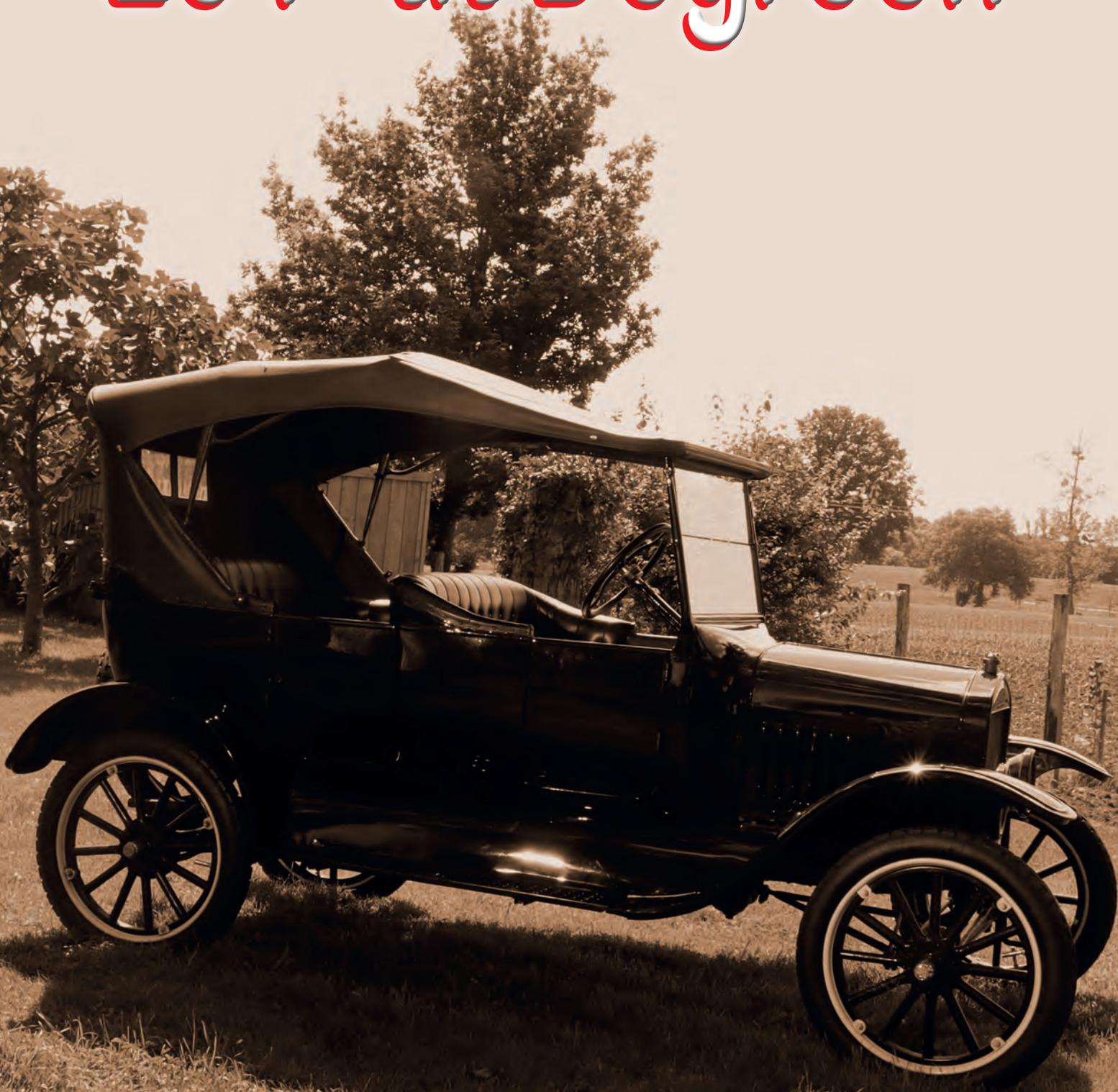


Le P'tit Degréen



< Rejoignez-nous sur



Facebook : Commune de Degré
facebook.com/mairiedegre

BULLETIN MUNICIPAL
JUILLET 2024 - N° 70

INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

- Lundi: 16h à 19h
- Mercredi: 9h à 12h30
- 1^{er} samedi de chaque mois: 9h à 12h

Tél. 02 43 27 70 95

Courriel: mairie.degre@wanadoo.fr

Site internet: www.mairie-degre.fr



Facebook :

Commune de Degré
facebook.com/mairiedegre

PERMANENCE MAIRE ET ADJOINTS

Sur rendez-vous :

- Du lundi au vendredi de 18h à 19h30
- Le samedi de 9h30 à 12h

INTRAMUROS

Télécharger cette application sur votre smartphone et vous retrouverez l'essentiel de la vie de la commune dans votre poche !

GENDARMERIE NATIONALE

Rappel des coordonnées :

- Brigade de COULANS-SUR-GÉE
Tél. 02 43 88 82 06
- Brigade de LA SUZE - Tél. 02 43 77 31 78
- Brigade de LOUÉ - Tél. 02 43 88 40 29

SOLIDARITÉ ET TRAVAIL

L'Association Solidarité et Travail de Conlie
3, rue de Cures - 72240 CONLIE.

L'association intermédiaire met à disposition des salariés :

- auprès des particuliers
- auprès des associations
- auprès des entreprises agricoles
- auprès des exploitants

Une utilisation souple et simple

Tél.: 02 44 81 73 41

E-mail: solidarite-et-travail@sfr.fr

Accueil: Lundi au vendredi 9h15/12h15

Mercredi de 14h à 16h

POMPIERS

18

SAMU

15

AGENCE POSTALE DE LA QUINTE

L'agence Postale Communale de la Quinte, située près de la mairie, est ouverte au public aux horaires suivants :

- Lundi: 09h00 à 12h00
- Mardi: 14h00 à 17h45
- Jeudi: 14h00 à 17h45
- Vendredi: 09h00 à 12h00
- Samedi: 09h30 à 11h45

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie. Cette démarche peut également être accomplie par leur représentant légal. Pour cela, ils doivent se munir des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Eventuellement, une copie du document justifiant de la nationalité française

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué à la journée d'appel de préparation à la Défense, mais également pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège, au lycée, au lycée d'enseignement professionnel ou au lycée agricole. Elle sera également demandée aux jeunes lors de l'inscription sur les listes électorales.

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 décembre, selon les conditions suivantes :

- Être majeur
- Posséder son domicile dans la commune, et avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février.

DÉCHETS VERTS DE DEGRÉ - Horaires d'ouverture

- **Avril à sept.**: Mercredi et vendredi de 16h à 17h55 - Samedi de 14h à 17h55
- **Octobre à mars**: Samedi de 13h à 16h55

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE DE CONLIE - Horaires d'ouverture

- **Avril à sept.**: Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45 - Jeudi de 14h à 17h45
- **Octobre à mars**: Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 11h45 et de 13h à 16h45 - Jeudi de 13h à 16h45

Adresse: 23 rue de l'Épinaube (route de Mézières) - 72240 Conlie

SYNDICAT D'EAU

- Tél. 02 43 27 74 61

ALÉOP Transports urbains

- Tél. 02 43 39 90 72
Ligne 209 (Rouez - Le Mans)

ENEDIS Dépannage Sarthe

- Tél. 09 726 750 72

AU P'TIT MARCHÉ DEGRÉEN

Épicerie associative

- Lundi: fermé
- Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi: 8h30-12h30 / 16h15-19h
- Samedi - Dimanche: 8h30-12h30
Tél: 02 43 42 69 80

POISSONNERIE

- Denis GIFFARD - 50320 LA HAYE-PESNEL
Tournée le jeudi - Tél: 02 33 60 69 32

VENTE À EMPORTER

- PIZZA IL GRANDO
Vente de Pizzas, place de l'église le lundi de 17h45 à 20h15

BOUCHERIE

- Boucherie des Halles - 72240 CONLIE
Tournée le vendredi - Tél: 02 43 20 50 27

TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE DE DEGRÉ 2024

Utilisation de la salle	Moins de 50 personnes	Moins de 100 personnes	Plus de 100 personnes
Vin d'honneur (hab. de Degré)		113 €	
Vin d'honneur (hors Degré)		204 €	
Réunions ou associations extérieures à Degré		194 €	
Locuteur habitant - Location d'une journée	214 € (acompte 75 €)	265 € (acompte 90 €)	337 € (acompte 115 €)
Locuteur habitant - Location d'un week-end	255 € (acompte 90 €)	316 € (acompte 110 €)	439 € (acompte 150 €)
Locuteur extérieur - Location d'une journée	383 € (acompte 135 €)	485 € (acompte 170 €)	630 € (acompte 220 €)
Locuteur extérieur - Location d'un week-end	398 € (acompte 150 €)	556 € (acompte 200 €)	745 € (acompte 260 €)
Associations communales pour manifestation à Degré		21 €	
Divers		21 €	
Table cassée ou abîmée		133 €	
Vaisselle cassée		2 € / pièce cassée ou non restituée	

EDITO



Chères Degréennes, chers Degréens,

En cette moitié d'année, beaucoup d'événements ont eu lieu sur la commune.

La journée citoyenne fut un succès: Beaucoup de personnes ont répondu présent pour contribuer aux différents travaux prévus au nom de la municipalité. Je les remercie infiniment.

Dernièrement, la fête de la musique fut un succès également malgré le risque de pluie qui menaçait. Beaucoup de personnes étaient présentes, place de l'église.

Je remercie les associations qui contribuent à l'animation de la commune par leurs différentes manifestations.

La route de Lavardin a été refaite sur une partie, je pense que les personnes l'empruntant, apprécient pleinement.

La vente des terrains mis à la construction dans le lotissement ne va pas aussi vite que nous le souhaiterions, mais cela avance. Actuellement 13 terrains ont été vendus, 2 ou 3 en cours de vente. Le prêt-relais de 300 000 € de la commune pour le lotissement arrivant à échéance, va être remboursé.

Je remercie l'ensemble des personnes qui s'impliquent dans le fonctionnement de la commune: Personnel, Élus, citoyens.

Je vous souhaite bonne lecture et reste convaincu que nous sommes tous engagés à faire de DEGRÉ une commune où il fait bon et bien vivre ensemble.

Bonnes vacances à tous

Jean-Paul BLOT
Maire

L'Espace AFAJES

L'**Espace Associatif FAmille JEunesse et Solidarités** vous accueille dans ses locaux à Conlie pour répondre à vos questions de la vie quotidienne sur votre territoire ou vous rendre service : accès ordinateur et photocopieur pour vos démarches administratives, téléphones, informations sur les associations et les manifestations du territoire... Les locaux hébergent les services du département (Sarthe Autonomie, Assistantes Sociales), des permanences de services publics (CARSATT, MSA...), Solidarité-Travail Association Intermédiaire si vous avez besoin d'aide à domicile, RESO'App solution de co-voiturage local, et Carbur'PERA association louant des scooters ou voitures à moindre coût aux demandeurs d'emplois. Carbur'PERA a un garage solidaire au Mans pour des réparations automobile.

Renseignements :

accueil@afajes.org // Tél.: 02 43 52 11 50

Les bénévoles de l'association tiennent **La P'tite Frip'**, vestiaire solidaire de vêtements d'occasion, ouvert les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 14h à 17h, et 2 mardis matin par mois: vente au poids, 1€ le kilo. Information sur IntraMuros et <https://www.facebook.com/PtiteFrip/>

Cet été et cet automne, **les animations familles** sont très variées: ateliers créatifs parents-enfants, temps d'échange entre parents sur des thématiques éducatives, sorties de proximité (Papéa, Bord de mer, Spaycific zoo, Soirs d'été au Mans, Terra Botanica, St Léonard des bois), des temps conviviaux (barbecue, balade sur les chemins de la 4CPS)...

Renseignements et réservation :

www.facebook.com/AFAJES/ et à l'accueil du centre social accueil@afajes.org
Tél.: 02 43 52 11 50.

L'Accueil de Loisirs sont ouverts mercredi, petites vacances, 3 premières semaines de juillet et 2 dernières d'août, à l'école de Lavardin et de Tennie en fonction de votre lieu d'habitation et des places disponibles.

Renseignements :

www.facebook.com/AFAJES/ et 02 43 52 11 50

Réservations : uniquement alsh@afajes.org après validation par retour de mails.

La Recyclerie La Ressource à Sillé-le-Guillaume est ouverte au public pour le dépôt de vos dons et le magasin de vente d'objets d'occasion: vêtements, linge de maison, chaussures, mobiliers, lustres, électroménagers sous garanti, vaisselle, jeux, livres, CD, vinyles, DVD, bibelots... selon arrivage.

Mercredi et Vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h

Samedi 9h30 à 12h, 1er Samedi du mois 9h30 à 16h30

Retrouvez les bonnes affaires de la semaine sur notre page :

www.facebook.com/La.Ressource.recyclerie/

Dans le cadre de sa mission intercommunale d'Animation de la Vie Locale, l'Espace AFAJES est labellisé par l'état et inscrit dans le réseau Guid'Asso. L'objectif est de mettre en place une politique publique de proximité d'accompagnement de la vie associative. Alors n'hésitez pas à demander des renseignements pour vous accompagner dans vos projets associatifs (création, développement de projets, évolution des statuts, animation d'AG, adresse postale, demande de subventions FDVA en janvier...).



Vous pouvez nous retrouver ici et là:
Espace AFAJES Centre Social, 01 allée Marie-Louise Souty, 72240 Conlie

Tél. 02 43 52 11 50 // accueil@afajes.org

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h

www.facebook.com/AFAJES/



Espace AFAJES - La Ressource
145, impasse de la Mardelle - 72140 Sillé le Guillaume
Tél. 02 52 32 06 53

www.facebook.com/La.Ressource.recyclerie/

Et sur IntraMuros

Un livret présentant les activités est téléchargeable sur notre page ou sur IntraMuros, et en version papier aux accueils de l'Espace AFAJES, de La Ressource et de votre mairie.

VIE MUNICIPALE

Conseil Municipal du 20 décembre

FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE CHARNIE-CHAMPAGNE AVEC LE SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE CONLIE-LAVARDIN

Monsieur le Maire, rappelle que: Vue la persistance de la situation, le SIAEP de Charnie-Champagne et le SAEP Conlie-Lavardin fusionnent pour:

- Organiser véritablement le service en commun,
- Homogénéiser les pratiques techniques d'exploitation,
- S'organiser pour gérer au mieux les productions et notamment, en termes de gestion des captages prioritaires,
- Optimiser le processus de construction budgétaire,
- Optimiser les coûts des contrats de fournitures et de sous-traitance,
- Adopter l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement de coopération intercommunale issu de la fusion du SIAEP de CHARNIE-CHAMPAGNE avec le SAEP de CONLIE-LAVARDIN à compter du 1^{er} avril 2024 dans les conditions de réalisation de la fusion établies et jointes à l'arrêté de périmètre (statuts de la future entité, conditions financières, patrimoniales, relatives au personnel, etc.)

Le Conseil Municipal de la commune de Degré, après en avoir délibéré:

Approuve :

- La fusion du SIAEP de Charnie-Champagne avec le SAEP de Conlie-Lavardin dans les conditions fixées par l'article L.5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales à compter du 1^{er} avril 2024,
- Le périmètre et le projet des statuts de la structure créée issue de la fusion des deux syndicats conformément à l'arrêté préfectoral joint à la présente délibération,
- Les conditions de réalisation de la fusion établies dans la convention jointe en annexe à l'arrêté préfectoral de périmètre (conditions financières, patrimoniales, relatives au personnel) transmis en annexe à la présente délibération.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, pour entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la fusion des deux structures.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN MUR D'ESCALADE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité du prêt d'une structure d'escalade par le Conseil Départemental au bénéfice de l'école de Degré. L'école peut bénéficier de ce prêt du 03 au 14 juin 2024. La directrice de l'école a demandé aux élus de prendre connaissance du cahier des charges et de lui retourner la convention de mise à disposition de la surface artificielle d'escalade avec animateur professionnel. Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de prêt. Le Conseil municipal, après examen du cahier des charges, décide d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Le Maire informe le Conseil municipal de son souhait de mettre en place le nouveau régime indemnitaire basé non pas sur le grade de l'agent mais sur les fonctions réellement occupées par un agent. Ce système indemnitaire permet une meilleure prise en compte de la valeur des agents.

Le Maire, M. Jean-Paul BLOT, propose à l'assemblée:

Sont susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel,
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel.
- Les agents de droit privé ne bénéficient pas des dispositions prévues par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versé aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- D'abroger toutes les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire de la commune de DEGRÉ ;

- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 Janvier 2024.

INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 02 novembre 2023 fixant les modalités de versement de l'indemnité de gardiennage des églises pour 2023. Le plafond indemnitaire pour le gardiennage a été revalorisé ; suite à l'augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, puis une nouvelle augmentation de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, le plafond s'établit désormais à 125,98 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant les églises à des périodes rapprochées, et à 499,75 € pour un gardien résident de la commune où se trouve l'édifice du culte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 125,98 € à l'Association Diocésaine de la paroisse pour 2023. L'indemnité sera soumise aux prélèvements sociaux CSG et CRDS.

RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son intention de réviser les tarifs de location la salle polyvalente pour l'année 2024. Cette intention est approuvée par le Conseil Municipal. Après avoir débattu des nouveaux tarifs à appliquer, les Membres du Conseil Municipal fixent les nouveaux tarifs de la salle polyvalente (Voir page 2 du bulletin).

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la commune étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dépenses de fonctionnement – Compte 6068 – Autres matières et fournitures	- 45,00 €
Dépenses de fonctionnement – Compte 6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 45,00 €

COSNET TP
vous aménage l'espace

Francis Cosnet

DEGRÉ - Tél. 02 43 27 73 66
www.f-cosnet.fr

DÉMOLITION - TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT - VRD

Remise de 10 %

Chez votre Fleuriste

Agapanthe

Centre commercial Beauregard - INTERMARCHÉ -

72000 Le Mans

Tél. / Fax : 02.43.24.84.60



www.agapanthe-fleuriste.fr

agapanthe.lmans@gmail.com

■ DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR UN IMMEUBLE SITUÉ AU 14 BIS, RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que maître Yann MALBOIS, notaire à 17 rue de la Gare, 72700 ALLONNES (SARTHE) est chargé de la vente de l'immeuble situé 14 bis rue Principale à Degré 72550, cadastré section AC 4 d'une superficie totale de 237 m² appartenant à Madame Annabelle CORBIN épouse MOISÉ.

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur les dits immeubles et charge Monsieur le Maire d'en informer le notaire.

Conseil Municipal du 25 janvier

■ ADHÉSION À L'ESPACE CONSEIL ÉNERGIE CLIMAT DU PAYS DU MANS

Au cours de la cérémonie des vœux en date du 24 janvier 2023, le Président du syndicat mixte du Pays du Mans a annoncé sa volonté de voir créer à l'échelle du Pays, un service de type Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC).

A ce titre, une consultation en date du 1^{er} juin 2023 a été réalisée auprès de l'ensemble des Maires et Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Pays du Mans, suivie d'un séminaire le 18 octobre 2023 à La Chapelle-Saint-Aubin afin que chacun puisse mesurer l'intérêt de la création d'un tel espace pour sa collectivité ou son EPCI. Par délibérations n° 20230705_1A et 20231018_1 des comités syndicaux du Pays du Mans en date des 5 juillet 2023 et 18 octobre 2023, les emplois nécessaires à la création de l'Espace Conseil Energie Climat ont été créés pour anticiper d'éventuelles difficultés de recrutement.

Par délibération n° 20231218_5 du 18 décembre 2023, le comité syndical du Pays du Mans a décidé de créer ledit espace à l'échelle du territoire du Pays du Mans à compter du 1^{er} janvier 2024 avec une mise en service au plus tard au 1^{er} juillet 2024 ainsi que son budget lequel prendra la forme d'un budget annexe en rappelant les missions dédiées :

Pour les collectivités : aider à agir sur le patrimoine des collectivités

- Économiser l'énergie, favoriser les nouveaux modes de construction et passer aux énergies renouvelables,
- Aider à la recherche de financements,
- Sensibiliser et former aux usages,
- Échanger, partager et former.

Le conseil municipal :

- DECIDE de l'adhésion de la commune de Degré, à l'Espace Conseil Energie Climat du Pays du Mans à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- APPROUVE l'ensemble des conditions susvisées sachant que l'appel à cotisations 2024 se fera pour une année complète,

· AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Pays du Mans et tous documents se rapportant à cette affaire,

· AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

■ MODALITÉ DE DÉLIBÉRATION POUR LE PAIEMENT DES HEURES COMPLÉMENTAIRES DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les employés communaux effectuent régulièrement des heures complémentaires. Ces heures étaient auparavant rémunérées suite à délibération du Conseil Municipal.

Ces délibérations devaient donc être prises plusieurs fois par an et empiétaient sur le temps du Conseil Municipal. Afin de ne plus devoir consacrer ce temps aux heures complémentaires, il est donc décidé par cette délibération annuelle d'autoriser Monsieur le Maire à régler le paiement des futures heures complémentaires selon les besoins des services.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été fait appel par une délibération du 07 octobre 2022 à une employée contractuelle pour pallier un manque de personnel sur le site scolaire. Le contrat de cette employée est valide jusqu'au 31 août 2023 inclus.

Le manque de personnel à l'école semblant devoir être de long terme, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger le contrat de l'employée actuellement en poste pour l'année scolaire à venir, c'est-à-dire jusqu'au 31 août 2024.

Après études des solutions alternatives et débat, le Conseil Municipal décide de valider la prolongation du contrat de l'agent concerné et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

■ DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Maire rappelle au Conseil municipal que d'après la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi «APER»), promulguée le 10 mars dernier, il appartient à chaque commune qui le souhaite, pour chaque énergie renouvelable, de définir une ou plusieurs zones «favorables» au développement de cette énergie. Ces zones, cartographiées, doivent faire l'objet d'une concertation à l'échelle de la commune, avant d'être validées en Conseil municipal puis en conseil communautaire. Ces étapes doivent être validées avant la fin de l'année 2023. Pour rappel, dans ces zones «favorables», les délais pour la délivrance d'autorisation pour réaliser les projets EnR seront réduits. En dehors de ces zones, des projets pourront tout de même être autorisés, mais la procédure de délivrance serait celle de droit commun, plus contraignante. Un débat en conseil communautaire aura lieu le 11 décembre prochain.

Après échanges, le Conseil Municipal :

Arrête les propositions de zones d'accélé-

ration telles que présentées ci-dessous et annexées à la présente.

Pour : l'énergie photovoltaïque (toiture) :

toute la commune sauf le toit de l'église, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'énergie photovoltaïque (sol) : l'ensemble des surfaces de talus délaissés en bordure de la Ligne à Grande Vitesse.

Dispositifs de chaleur renouvelable : toute la commune dans le respect de la réglementation en vigueur.

Production de méthanisation : toute la commune dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment sur la question de la distance d'éloignement par rapport au bourg.

Energie éolienne : le Conseil Municipal décide de ne pas définir de ZAEnR pour l'énergie éolienne.

Approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communal qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département par la Communauté de Communes. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Énergie des Pays de la Loire.

Précise que la présente délibération et ses annexes seront transmises sans délai à la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

■ APPROBATION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES POUR L'ANNÉE 2024

Comme chaque année, il convient d'établir le tableau des agents à promouvoir via un avancement de grade.

Pour 2024, seul l'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est éligible à cet avancement. Le Conseil Municipal décide de valider cet avancement. La délibération correspondante sera prise après avis obligatoire du Comité Social Territorial du CDG de la Sarthe.

■ RÉFLEXION SUR LES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Comme chaque année, le Conseil Départemental informe les communes que la dotation du produit des amendes de police de circulation routière va être répartie entre les communes de moins de 10000 habitants. Pour être éligible à recevoir cette dotation, la commune doit la consacrer à une opération visant à améliorer la circulation et la sécurité routière en agglomération.

Le Conseil Municipal réfléchit à la demande de cette dotation pour un projet de places de parking devant l'épicerie de la commune et commence à en bâtir le dossier.

■ QUESTIONS DIVERSES :

Eglise : La commune a reçu par l'entreprise chargée de l'entretien de l'église un devis pour la remise en sécurité du parafoudre. Il a été demandé à l'entreprise si cette opération est urgente. Si ce n'est pas le cas, elle sera peut-être reportée en 2025.

Conseil Municipal du 21 février

■ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN LITIGE LIÉ À UNE DEMANDE D'ACCÈS SUR LE DOMAINE PUBLIC

Suite à la présentation des divers éléments relatifs à ce dossier (compte-rendu du Conseil Municipal de 2015, état actuel du terrain, règles d'urbanisme en vigueur), les membres du Conseil Municipal concluent que l'accès autorisé en 2015 à titre exceptionnel à la requérante n'a plus lieu d'être. Il apparaît également que les prescriptions exigées (retrait de 5 mètres) n'ont pas été respectées. Enfin, la requérante dispose d'autres issues sur la voie publique et ne peut donc exiger le maintien de l'accès demandé. Monsieur le Maire adressera un courrier recommandé avec avis de réception à la requérante pour l'en informer et lui demander de clore son accès au parking de l'école.

■ COMPLÉMENT DE TRAVAUX DU PARKING DU STADE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ont été effectués pour l'aménagement du parking du stade de football. Une allée a été réalisée afin de relier le parking aux vestiaires. Le montant de ces travaux s'élève à 2717,59 €. Le Conseil Municipal valide ces travaux.

■ DEMANDE DE PROJECTION D'UN COURT MÉTRAGE RÉALISÉ PAR UN HABITANT DE LA COMMUNE

Un habitant de la commune, travaillant dans le domaine du cinéma, a demandé à la commune s'il était possible d'organiser une séance de diffusion d'un court-métrage dont il est l'auteur et qui est présenté au Nikon Film Festival. Le Conseil Municipal propose de retenir la date du 22 mars pour une projection à la salle polyvalente.

Conseil Municipal du 14 mars

■ ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2024 COMMUNE - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT LE CHANVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu le projet de budgets primitifs pour l'exercice 2024,

Entendu l'avis favorable de la commission des Finances Communales en sa séance du 16 février 2024,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal, du budget assainissement et du budget lotissement Le Chanvre adoptés dans la séance du Conseil municipal du 23 mars 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE les budgets primitifs de l'exercice 2024 ci-annexés qui se

présentent comme suit :

	Section fonctionnement	Section investissement
BUDGET PRINCIPAL	1 170 806,15 €	742 222,37 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	151 203,77 €	238 704,01 €
BUDGET LOTISSEMENT Le Chanvre	1 257 528,80 €	1 212 942,94 €

■ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire communique aux membres du Conseil Municipal le résultat excédentaire de l'exercice 2023 de la section d'exploitation du budget principal de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recettes de fonctionnement :

Au compte 002 - Excédent d'exploitation reporté : 150 518,10 €

En recettes d'investissement :

Au compte 1068 - Déficit d'investissement reporté : 75 608,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition ci-dessus.

■ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal le résultat excédentaire de l'exercice 2023 de la section d'exploitation du budget Assainissement. Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recettes d'exploitation :

Au compte 002 - Excédent d'exploitation reporté : 78 258,86 €

En recettes d'investissement :

Au compte 001 - Excédent d'investissement reporté : 202 374,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition ci-dessus.

■ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 POUR LE BUDGET LOTISSEMENT

M. le Maire communique aux membres du Conseil Municipal le résultat excédentaire de l'exercice 2023 de la section d'exploitation du budget Lotissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recettes de fonctionnement :

Au compte 002 - Excédent d'exploitation reporté : 354 103,39 €

En recettes d'investissement :

Au compte 001 - Déficit d'investissement reporté : 256 795,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition ci-dessus.

■ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL dressé par Monsieur BRUN, Trésorier de Conlie : Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, celui du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Déclare que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

■ QUOTE-PART DES SUBVENTIONS VIRÉES AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les subventions d'équipement doivent faire l'objet chaque année d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan, parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation. La reprise annuelle est constatée au débit du compte 1391 «Subventions d'équipement transférées au compte de résultat» par le crédit du compte 777 «Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat».

Le montant de la reprise est égal au montant des subventions rapporté à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget Assainissement pour l'exercice 2024 la somme sur les comptes d'opération d'ordre suivant :

Compte 1391 dépenses d'investissement : 20617,43 €

Compte 777 recettes d'exploitation : 20617,43 €

■ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT D'ADDUCTION EN EAU

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la fusion du Syndicat d'Adduction en Eau de Conlie-Lavardin avec celui de Charnie et Champagne, il convient de nommer les représentants de la commune pour cette nouvelle instance. Ces représentants, au nombre de deux par commune, devront être assistés d'un suppléant.

Après réflexion, les membres du Conseil Municipal décident de désigner comme représentants Monsieur DENIAU Xavier et Madame CHANDAVOINE Aurélie. Leur suppléant sera Monsieur CHAMPION Patrick.

Conseil Municipal du 11 avril

■ TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE FISCALE 2024

Monsieur Le Maire rappelle que chaque année il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Compte tenu de ces éléments, le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer pour ou contre une augmentation des taux d'impositions par rapport à l'année 2023.

Après réflexion, le Conseil municipal décide de maintenir pour l'année fiscale 2024 les taux de 2023, à savoir :

Taxe foncière (bâti)	38,30% (dont part départementale : 20,72%)
Taxe sur le Foncier non bâti	33,38 %
Taxe d'habitation	18,18%

■ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Etat rétrocède aux communes et à leurs regroupements le produit effectivement recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions (police + gendarmerie) dressées l'année précédente sur le territoire de chaque collectivité. Pour pouvoir bénéficier d'une subvention au titre du produit des amendes de police, le projet doit être prêt à démarrer dans l'année d'attribution de la subvention (priorisation en fonction du coût et de l'urgence des opérations).

Pour les communes de moins de 10000 habitants :

Depuis l'année 2012, le montant de la subvention est versé par le préfet intégralement et sans exigence de justificatifs de la part de la collectivité après réception des propositions de répartition du Conseil Départemental.

Les propositions du Conseil Départemental sont généralement adressées au préfet lors du second semestre.

Descriptif des travaux envisagés/entamés/réalisés en 2024 : aménagement d'un parc de stationnement de 4 places de parking à la place d'une partie de l'actuel talus de l'église afin d'éviter le stationnement de véhicules sur les trottoirs autour du rond-point de l'église. Ces places seront réservées aux clients de l'épicerie communale et la durée de stationnement y sera limitée à 15 minutes. Elles permettront à ces clients, souvent des personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer, de se rendre à l'épicerie sans risque et de ne pas gêner les piétons ni la circulation.

Montant des travaux : 28069,27 € HT, 33 683,12 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De demander les subventions au titre des amendes de police 2024 au conseil Départemental pour les travaux désignés précédemment.
- De prévoir au budget les crédits nécessaires.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles au présent dossier.

■ DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le maire (ou le président) rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 mars 2024, le maire ou le Président propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2024 les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus - promouvables » (%)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%

■ CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA TÉLÉ PROTECTION DE L'ATELIER COMMUNAL

Monsieur LECHAT informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour équiper l'atelier municipal en matériel de télé protection.

Les entreprises suivantes ont répondu :

- Sécurité Ouest Services/Activeille : 80 € d'installation puis 37 €/mois
- Nexecur : 199 € d'installation puis 45 €/mois

Après étude des devis et des produits proposés, le Conseil Municipal décide de faire appel à la société Sécurité Ouest Services et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

■ CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR L'ACHAT DE FOURNEAUX

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour un achat de 2 fourneaux, un pour la cantine et un autre pour la salle polyvalente. Les entreprises suivantes ont répondu :

- PRO INOX : 4987,00 € TTC (2845 € pour un fourneau et 2142 € pour l'autre)
- Henri JULIEN : 4758,00 € TTC (2736 € pour un fourneau et 2022 € pour l'autre)

Après étude des devis et des produits proposés, le Conseil Municipal décide de faire appel à la société Henri JULIEN et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

■ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur Laurent MOISÉ informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés concernant la fourniture et la pose des panneaux de signalisation. Les devis reçus sont les suivants :

- Mavasa : 2114, 64 € TTC
- Comat & Valco : 2160, 00 € TTC

Après étude du devis et des prestations proposées, le Conseil Municipal décide de faire appel à la société Mavasa et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

■ QUESTIONS DIVERSES :

Sécurisation autour du terrain de football : Suite à une demande faite par M. PEREIRA, co-président du TCD Football, le Conseil Municipal propose d'acheter des bobines de grillage afin de sécuriser les installations du stade de Degré.

INVESTISSEMENT 2023

Avant de vous présenter en détail le budget prévisionnel pour cette année, nous vous proposons pour la première fois un retour sur ce qui était prévu l'an dernier, et ce qui a été réalisé réellement. A bien noter que le prévisionnel est établi à l'aide de devis ou d'estimations, ce qui peut expliquer des variations avec ce qui est réalisé réellement. L'exercice ensuite pour les élus est de coller au plus près de ces estimations, voire de réaliser des économies sur chacune des dépenses prévues.

Opération	Budget N-1	Nouveau budget	Détail des opérations	Prévu	Réalisé
Ateliers communaux	1 000 €	5 300 €	Sécurisation de l'atelier	5 300 €	2 196 €
Equipements sportifs	88 566 €	2 660 €	Table derrière mairie Table ping pong city stade Remplacement poubelle city stade	660 € 1 500 € 500 €	660 € 2 668 € (dont 714 € de frais de port) 348 €
Cantine	3 120 €	3 000 €	Isolation plafond Desserte Matériel informatique	2 000 € 700 € 300 €	0 € 0 € 0 €
Ecole primaire	16 097 €	7 780 €	Matériel informatique Portillon école (interphone) Stores dans une classe Audit énergétique école	800 € 2 000 € 3 000 € 1 980 €	960 € 3 533 € 897 € 1 980 €
Epicerie	16 771 €	0 €	-	-	-
Equipements culturels	25 111 €	6 500 €	Changement frigo salle polyvalente VMC salle saint Joseph Eclairage derrière salle polyvalente Menuiserie annexe salle des associations	1 000 € 300 € 200 € 5 000 €	1 248 € 225 € 167 € 0 €
Cimetière	8 040 €	11 100 €	3 ^{ème} phase de travaux Conventionnement CAUE	9 600 € 1 500 €	9 600 € 0 €
Voirie	101 100 €	101 500 €	Conventionnement CAUE (bourg) Atesart (bourg) Parking salle polyvalente et école Réfection route du Cimetière + fossé	2 500 € 2 000 € 71 000 € 26 000 €	2 500 € 2 000 € 0 € 30 207 €
Mairie	3 500 €	16 400 €	Panneau d'affichage papier Eclairage derrière mairie Panneau lumineux d'informations Logiciels Mairie Ordinateur mairie suite à sinistre	1 500 € 1 000 € 10 000 € 3 900 €	1 440 € 0 € 9 348 € 3 264 € 739 €
Eglise	15 000 €	0 €	-	-	0 €

RECENSEMENT DES DEGRÉENS EN 2025

Un recensement de la population de Degré aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Il a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Les informations recueillies sont une aide pour définir :

- Au niveau national les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place.
- Au niveau local les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées.
- Les projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services pour les acteurs privés.



GARAGE PICAULT **EXPERT**

Réparations toutes marques
Tôlerie - Peinture

Vente neuf et occasion

Dépannage 24h/24 - 7j/7

Relais de la Lande - R.N. 157 - 72650 TRANGÉ
Tél. 02 43 888 016 - Fax 02 43 887 284
e-mail : ad-garagepicault@orange.fr

Entretien Espaces verts & Jardins

Avec déduction d'impôts*
SERVICES à LA PERSONNE

CHAISNER EIRL
Damien

- Tonte • Taille arbres et arbustes • Ramassage de feuilles
- Débroussaillage • Scarification • Nettoyage haute pression
- Broyage d'herbes, ronces, branchages • Bêchage

Avec ou sans contrat annuel. Déduction d'impôts, selon la loi de finance en vigueur.

72 Aigné / Tél. 02 43 86 20 73 / www.cph-paysage-chaisner.fr

INVESTISSEMENT 2024

Voici les dépenses prévisionnelles en investissements prévues cette année, avec ce qui a déjà été réalisé.

Opération	Budget N-1	Nouveau budget	Détail des opérations	Prévu	Réalisé
Ateliers communaux	5 300 €	2 200 €	Plaque vibrante Micro-ondes Sécurisation de l'atelier	1 100 € 100 € 1 000 €	99 € 244 €
Equipements sportifs	2 660 €	0 €	-	-	-
Cantine	3 000 €	2 500 €	Fourneau	2 500 €	2 022 €
Ecole primaire	7 780 €	7 780 €	Portillon école Cisaille papier	3 000 €	3 422 € (devis) 397 €
Epicerie	0 €	600 €	Vitrine	600 €	568 €
Salle polyvalente	0 €	5 800 €	Fourneau Tables Rideau vidéo projection	3 000 € 2 500 € 300 €	2 736 € 2 342 €
Salle associations	0 €	4 150 €	Portes annexe Rideau vidéo projection	4 000 € 150 €	4 175 €
Cimetière	11 100 €	11 500 €	Columbariums Conventionnement CAUE	10 000 € 1 500 €	1 500 €
Voirie	101 100 €	141 050 €	Parking salle polyvalente et école Restauration voirie route de Lavardin Changements de panneaux Complément parking football Vidéoprotection Poteau impasse Charmille	71 000 € 60 000 € 2 000 € 2 750 € 5 000 € 300 €	71 335 € 63 158 € 2 114 € 2 717 € 2 623 € (devis)
Aménagement centre bourg	0 €	30 000 €	Places de parking devant épicerie	30 000 €	-
Eclairage public	1 000 €	1 000 €	Eclairage devant/derrière mairie	1 000 €	-
Mairie	16 400 €	4 150 €	Logiciels Mairie Cafetière Déchiqueteuse papier	3 900 € 250 €	3 508 € 359,99 €
Eglise	0 €	0 €	-	-	-

Il s'agit bien de prévisions, et cela dépend des aléas et des changements de priorités que nous pouvons rencontrer en cours d'année.

ARGENT DE POCHE 2024

L'opération « Argent de poche » est un dispositif qui permet la réalisation de petits chantiers de proximité par des jeunes de 15 à 18 ans participant à l'amélioration du cadre de vie pendant les vacances scolaires en échange d'une indemnisation de 15 € par demi-journée – 3h avec 30 minutes de pause.

La communauté de communes de la champagne Conlinoise propose aux jeunes du territoire de nouveaux chantiers pour l'année. Ces chantiers sont encadrés par des élus, des agents municipaux ou des membres d'une association locale, accueillent et conseillent bénévolement les jeunes. Pour notre 3^{ème} inscription à l'opération, 2 jeunes vont participer du 08 au 12 Juillet au rangement des archives mairie et à la peinture du muret de l'épicerie et pour la période du 15 au 19 Juillet, 4 jeunes vont être affectés à la peinture au sein de l'école Claude Monet. Travaux retenus pour les bâtiments scolaires – Peintures murales pour le préau avec dessins ou fresque, peinture mobilier, portes et autres. La commune fournira les matériaux et moyens de protection nécessaires pour la réalisation de ses deux chantiers. Le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat, l'inscription des jeunes, la répartition dans les chantiers, le versement de « l'Argent de poche » sont pris en charge par la communauté de communes. Le dispositif est co-financé par la Mutualité sociale agricole.

*Quand les hommes et l'industrie
se mettent au service de l'éleveur*



... des marques de matériel pour l'élevage des bovins et chevaux.

Groupe COSNET Industries - 72550 Coulans sur Gée - Tél : 02 43 88 85 90 - Email : advelevage@cosnet.fr

Création & Entretien des jardins

**C.P.H.
Paysage**



- Terrasse • Plantation • Jardin • Parc • Clôture
- Engazonnement • Travaux Mini-Pelle • Muret
- Cour en enrobé

72 Aigné / Tél. 02 43 86 20 73 / www.cph-paysage-chaisner.fr

VIE SCOLAIRE

De janvier à juin, les élèves sont sortis plusieurs fois de leurs classes pour se rendre sur des lieux culturels.

Ils ont assisté à un concert dans la salle des Saulnières au Mans, visionné des films de genres différents dans les salles des cinémas Le Colisée ou Le Royal, visité le château de Sainte-Suzanne, les musées Carré Plantagenêt ou Tessé.



Stade Marie Marvingt



Orientation Chaufout maternelle et CP

Le spectacle de la fête de l'école du 30 juin avait d'ailleurs pour thème « les jeux olympiques ».



Le vivant et la matière ont été travaillés en conditions réelles.

Les maternelles et les CP ont arpenté le zoo de Pescheray.

Et l'école a accueilli l'exposition interactive « Méli Mél'Eau » proposée par l'association des Petits Scientonautes.



Les enfants ont aussi pratiqué une multitude de disciplines sportives, sous la forme d'initiations ou de rencontres, telles que : le basket, le tennis, le golf, la course à pied, le cyclisme, la natation, l'escalade, l'orientation, la lutte.



Nous souhaitons une bonne rentrée à nos 10 futurs collégiens. Nous saluons leurs familles pour la confiance qu'elles nous ont accordée.

Nous adressons un grand MERCI aux acteurs de la concrétisation de nos projets :

- Les parents qui se rendent disponibles pour encadrer les élèves.
- Les membres de l'Association des Parents d'Elèves qui, par leurs actions, permettent de réduire la participation financière demandée aux familles.
- La Municipalité qui consacre du temps et un budget non négligeable à l'École.



Association des Parents et Amis de
l'école Publique de Degré
24 Rue principale - 72550 Degré
N° W723000105

VIE ASSOCIATIVE

APE - Association des Parents d'Élèves

Une fin de saison intense... bien récompensée !

Nous avons débuté cette année 2024 avec une nouveauté : « le bric-à-bambins » le 28 janvier ; les exposants étaient au rendez-vous dans une ambiance conviviale, malgré une affluence relativement faible ; peut-être un manque de communication de notre part, et une date mal choisie, points d'amélioration que nous avons notés pour une prochaine fois. Puis notre calendrier s'est poursuivi avec une soirée dansante le 23 mars, à l'occasion du Carnaval.



Tous les invités ont joué le jeu de venir déguisés, petits et grands, dans la joie et la bonne humeur. Une réussite en tous points. Merci d'avoir été présents pour cet événement et merci également aux bénévoles pour l'aide qu'ils nous ont apportée.

Afin de récolter un peu d'argent et de faire plaisir aux gourmands, l'APE a renouvelé sa vente de saucissons en avril dernier, avec succès : Quantité (plus de commandes que l'an passé) et qualité des produits ; beaucoup de retours positifs.

Le 21 juin s'est déroulée la deuxième édition de la fête de la musique à Degré, que nous avons organisée avec d'autres associations : Le Comité des Fêtes, Art et Passion, et l'aide de la Commune. Avec notre stand « gourmandises », nous avons pu régaler les petits comme les grands, de nos crêpes, glaces et confiseries. L'occasion aussi de récolter une petite somme d'argent.

Enfin, pour conclure cette belle année, le 30 juin dernier, a eu lieu la fête de l'école. Au rendez-vous, spectacle des enfants et maîtresses, suivi d'un buffet froid sur réservation. Cette année, nous avons innové avec la roue de la chance, et la gratuité des activités. Ainsi, les enfants et les parents ont pu profiter pleinement des jeux proposés par l'APE, sous une journée ensoleillée. Nous remercions tous les parents bénévoles, qui encore cette année, ont été nombreux à nous aider, et sans qui, cet événement n'aurait pas pu avoir lieu.

Ce fut une année riche en partage, rencontres, et convivialité. Les retours sont positifs, et le bilan financier très encourageant ; Cela nous permet de participer aux activités organisées par l'école à hauteur de plus de 1800 € cette année, correspondant au tiers du montant total, les deux autres tiers étant financés par l'ASSD (asso de l'école) et les parents.

Pour l'année 2025, des nouvelles idées sont en préparation, notamment un « escape game » géant dans notre village de Degré ; nous souhaitons que ce cela soit ludique, culturel et intergénérationnel, basé sur l'histoire et la géographie de notre commune. Nous renouvelerons l'opération jus de pomme qui avait été appréciée. Nous avons pu en profiter tout au long de l'année. Nous pensons aussi réitérer l'opération « Dessins d'école », qui remplacera la vente de chocolats de Noël.

Si vous avez des nouvelles idées ou toutes autres remarques quant à notre organisation, n'hésitez pas à nous en faire part, par mail ou via la boîte aux lettres de l'APE.

Nous vous retrouvons en septembre avec notre assemblée générale, date à communiquer dès la rentrée. Très bonnes vacances à tous.

Aline, Audrey, Aurore, Charlotte, Florine, Nicolas, Romain, Sophie

ape.degre72@gmail.com - 24 rue Principale, 72550 Degré

**VOTRE AGENCE
GROUPAMA**
CONLIE
▶ Place des Halles - TÉL. 02 43 52 10 90

Épargne, Banque, Prévoyance, Auto, Habitation, Santé



Groupama
CENTRE MANCHE
la vraie vie s'assure ici

LA QUINTE




Idée Déco

**PEINTURE DÉCORATION INT./EXT.
REVÊTEMENTS SOLS ET MURS**

Vincent BAPTISTE [Tél : **06 70 12 87 10**
E-mail : idee.deco72@gmail.com



Degré Cadre de Vie

Que deviennent les arbres de naissance ?

Les arbres fruitiers plantés le 8 mars 2022 (pour les enfants nés en 2021) semblent en bonne forme pour la plupart ; quelques-uns ont cependant un peu pâti des grignotages des chevreuils ou des lapins. Nous allons en remplacer un.



« Qui goûtera bientôt ses premières cerises ? »



« Alix a sûrement bien grandi, son abricotier aussi ! »



Quant aux plantations pour les enfants nés en 2022, ils constituent l'amorce d'une haie le long du plan d'eau, à côté de la plateforme de déchets verts.

Ce sont de très jeunes plants de feuillus, malgré un désherbage en janvier 2024, ils sont à nouveau envahis par les orties, sauf...

... le petit chêne d'Augustine bichonné régulièrement par toute la famille !

Pour les enfants nés en 2023, les jeunes plants, continuant la haie, seront mis en place aux alentours du 25 novembre 2024, afin de leur donner les meilleures chances de reprise puisque selon le dicton : « À la Sainte-Catherine, tout bois prend racine » !

Le moment venu, l'association prendra contact avec les parents concernés.



À la recherche d'une petite activité délassante ?

Le désherbage des pieds d'arbres procure sérénité et plaisir d'un résultat visible...



www.petites-moulines.fr

GITE

de grande capacité

- Salle 130 couverts
- Cuisine professionnelle
- Nombreux Couchages

Les Petites Moulines
72550 DEGRÉ
Tél. 06 22 03 51 65

Romain VIOT - EARL La Drouerie
Charcuterie à la ferme

La Drouerie 72650 TRANGÉ

06 85 97 67 56

Vous pouvez retrouver nos produits :

Au « p'tit marché degréen » à DEGRÉ :

Du mardi au dimanche.

Au magasin Chèvrefeuille, à SAINT SATURNIN :

Du Mercredi au Samedi.



Un jardin en trou de serrure..., dont chacun peut avoir la clef !

Initialement ce petit «jardin» a été commencé concrètement en janvier 2022, à l'initiative de deux jeunes femmes, alors en formation BTS Gestion forestière au CFA de Rouillon à l'intention des jeunes écoliers de Degré.

Elles avaient alors recherché l'aide d'une association locale ; c'est ainsi que des membres de Degré Cadre de Vie se sont largement investis dans sa construction et ensuite, sa plantation. Il est situé en haut du jardin public, juste derrière la mairie.

Depuis, ces jeunes femmes sont parties vers d'autres horizons et le jardin n'a finalement pas rencontré le public pour lequel il avait été conçu. Sans doute n'était-il pas en adéquation avec les projets scolaires du moment.

Alors qu'en faire ?

Il nous semble dommage de tout détruire. Mais nous n'avons pas forcément la disponibilité pour lui assurer une belle allure en permanence. Le liseron reprend vite de la vigueur...

Quelques bonnes volontés qui passent par là de temps en temps seraient-elles disposées à y faire un petit entretien quand le besoin s'en fait sentir ? Ou bien à y installer des plantes peu exigeantes en eau car le problème est là, il n'y a pas d'eau à proximité. Il n'est même pas besoin de se signaler à l'association mais si vous le faites, vous serez bien accueilli !

« L'arrosage naturel, généreux ce printemps, a assuré la survie des plantations ! »



LGV : où en est la situation des requérants de Degré ?

En décembre 2023, nous écrivions : «*Le tribunal Administratif de Nantes avait laissé espérer la tenue d'audiences concernant les requêtes indemnitaires pour le dernier trimestre 2023. Ce sera plutôt en début 2024. La patience et la détermination des requérants va peut-être enfin trouver un aboutissement...* »

En effet, les «choses ont avancé» : les premières audiences au Tribunal Administratif de Nantes ont enfin commencé. Le 13 février, c'étaient les requérants des communes de Connerré, Lombron, Montfort-le-Gesnois et Thorigné-sur-Duée qui étaient concernés. D'autres audiences ont suivi, toujours le mardi, au rythme d'une toutes les deux semaines environ ; les audiences pour les 12 requérants de Degré ont eu lieu le mardi 2 avril 2024.

Comment se déroule une audience ?

Au TA, une audience se fait essentiellement à partir des documents écrits que les parties opposées (ERE - c'est-à-dire Eiffage - et le requérant, représenté par le cabinet Lepage) ont préalablement envoyés.

Les avocats des parties sont présents à chaque audience ; les requérants (les «plaignants») peuvent aussi assister s'ils le désirent, mais ils ne doivent pas intervenir (Sauf si le président le leur demande, ce qui est arrivé plusieurs fois).

L'audience commence par la présentation de chaque dossier par le rapporteur public, qui est un juge ; c'est lui qui a spécifiquement étudié les arguments des uns et des autres et en fait une synthèse ; il formule aussi des propositions chiffrées de dédommagements pour compenser «la perte de valeur vénale» des propriétés et pour les «troubles dans les conditions d'existence» (c'est-à-dire la gêne quotidienne occasionnée par le bruit des trains).

Quand le rapporteur public a terminé sa présentation, le président donne la parole à l'avocat(e) du cabinet Lepage, lequel développe des arguments de défense du requérant.

Puis la parole est donnée à l'avocat de SNCF Réseau puis à l'avocat d'Eiffage.

Pour avoir assisté à plusieurs audiences, nous avons remarqué que l'avocat de SNCF-Réseau ne prend jamais la parole. L'avocat d'Eiffage, lui, intervient quelques rares fois (une fois sur dix environ) ; le plus souvent, il se contente de rappeler que tous ses arguments sont dans le dossier et qu'il n'y a rien à ajouter.

À ce stade, le président demande parfois aux requérants, quand ils sont présents, s'ils désirent prendre la parole. Certains l'ont fait, d'autres non. Ceux qui ne le font pas craignent que leur prise de parole agisse en leur défaveur. Ceux qui le font argumentent sur les troubles qu'ils subissent au quotidien et, pour avoir observé cette situation en tant que référents, il nous a semblé que les arguments étaient écoutés avec bienveillance par le président et les deux juges qui l'assistent.

Le président annonce la date du délibéré (en général un mois plus tard) et il passe au dossier suivant.

Selon la complexité du dossier, l'audience peut durer entre 5 mn et 15 mn...

VIE ASSOCIATIVE



Degré Cadre de Vie

Que se passe-t-il ensuite ?

Pendant le mois qui suit, le président et les deux juges qui l'assistent délibèrent : ils prennent une décision en fonction des arguments qu'ils ont entendu lors de l'audience et des mémoires qui ont préalablement été déposés.

Cette décision (ce délibéré) est envoyée au cabinet Lepage et au requérant, par lettre recommandée avec accusé de réception. Les requérants de Degré ont ainsi dû recevoir leur avis le 7 mai.

Sur les 12 requérants degréens, 10 ont reçu des propositions d'indemnisation (inférieures aux demandes du cabinet Lepage). Mais aussi, 2 ont vu leur demande rejetée, en raison, semble-t-il, d'une distance par rapport à la LGV estimée trop grande... (argument fallacieux à notre avis...).

Appel ou pas appel ?

À l'étape suivante, le requérant peut accepter la proposition du juge. Dans ce cas, il n'y a rien d'autre à faire que d'attendre le versement des indemnités, sur un compte particulier, et le faire fructifier sans le dépenser. En effet, si Eiffage fait appel de cette décision et si, dans le pire des cas, « il gagne », le requérant doit rendre cette indemnité...

Mais le requérant peut aussi contester la décision de justice en faisant appel. Dans ce cas, il doit le faire avant la fin des deux mois écoulés après la réception de la lettre recommandée à leur domicile, c'est-à-dire, pour les degréens, avant le 7 juillet 2024.

Si le requérant (ou bien Eiffage) fait appel, alors, une nouvelle procédure est lancée : c'est la deuxième instance ; le cabinet Lepage propose alors une nouvelle convention (puisque la première ne concernait que la première instance) et, à ce jour, elle est estimée à 1500 € HT (soit 1800 € TTC, payable en 3 fois)... et « c'est reparti » pour quelques années.

Des informations plus détaillées seront données aux adhérents lors de l'AG du CRI 72, le 27 juin à Neuville/Sarthe.

CRI 72

Collectif pour la Représentation des Intérêts des riverains de la LGV Paris-Rennes

Référénts du CRI 72 pour le secteur Aigné Degré La Quinte et finalement aussi pour Coulans-sur-Gée, Chauffour-Notre-Dame & Souligné-Flacé : Gérard Gasnier & Anne-Marie Guitton

Patrick Coubard, Denis Delhommeau, Gérard Gasnier, Anne-Marie Guitton, Yannick Lechat, Daniel Ronel, membres du bureau de Degré Cadre de Vie, vous souhaitent de belles vacances.

Une pause dans le rythme de l'année sera la bienvenue !

Contacts Degré Cadre de Vie :

Mail : association.dcv@laposte.net - Tél. du président, Gérard Gasnier : 02.43.27.41.06

JJB TOITURE
CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE

Charpente - Couverture - Zinguerie
Ramonage - Ossature Bois - Entretien
Démoussage - Neuf et Rénovation

06 36 72 58 96

La Noblière - 72240 Cures www.eurljboiture.com

s.a.r.l. PELTIER
TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENTS - FOSSES SEPTIQUES

"Les petits Cours" 72140 SILLÉ LE GUILLAUME
Tél. 02 43 20 24 06 / Fax. 0243 20 52 98
sarlpeltier@orange.fr

Garage CHAUFOUR AUTOMOBILES

**Réparation et entretien toutes marques
habilitation véhicule hybrid et climatisation**

Pare brise - Tôlerie • Peinture • Dépannage 7/7
Gaz • AD Blue • Pneus service rapide

Station de Lavage + Aspirateur 7/7

Sortie CHAUFOUR NOTRE DAME, sur gauche, direction Laval - RD 357 La Groie **Tél. 02 43 88 80 85**

**Vente véhicules
neufs et occasions
Reprise
Recherche personnalisée !**

**24h/24h
Station service**

EXPERT



Au P'tit Marché Degréen

Voici déjà l'été qui arrive, et votre épicerie « Au P'tit Marché Degréen » entame sa 14^{ème} année de fonctionnement. Au cours de ces 6 derniers mois, votre épicerie a connu quelques temps forts. Lors de la journée citoyenne du 13 avril, l'accès au parking a été élargi ce qui est très apprécié des clients mais aussi des livreurs.

Le parterre à gauche de l'annexe a été planté avec des fleurs et plantes vivaces. Merci aux bénévoles qui ont œuvré à ces travaux ou ont donné des plantes. Sur décision de la mairie l'éclairage intérieur et extérieur du magasin a été revu. Merci à la municipalité pour son soutien sans faille à notre commerce qui constitue un lieu de rencontres important pour la commune. Afin de dynamiser notre espace, un marché de producteurs a eu lieu le samedi 5 avril avec la participation de quatre fournisseurs auxquels s'étaient joints deux artisans: Un rémouleur et une réparatrice de vélo. A l'issue de ce marché, un repas organisé à la maison des associations a rassemblé bénévoles et fournisseurs et ce dans une ambiance très conviviale.

A ces animations ponctuelles, le café offert le 1^{er} dimanche de chaque mois est toujours un rendez-vous sympathique pour échanger et faire connaissance. Depuis le mois de mai, un marché de légumes est venu compléter cet instant convivial. Une petite pause estivale se fera en août.

Le local situé face à l'épicerie dit « Annexe » est appelé à recevoir des animations sur différents thèmes. A cet effet quatre ateliers cuisine ont déjà eu lieu, dont le dernier le 1^{er} juin.

Merci à Claude Dutriaux qui l'a animé avec talent pour réaliser des ballottes de voilailles. L'Assemblée générale du 24 mai s'est déroulée devant de nombreuses personnes et nous remercions les trois nouveaux membres du conseil d'administration ainsi que les nouveaux bénévoles. N'hésitez pas à nous rejoindre même ponctuellement pour le bon fonctionnement de l'épicerie.

En deuxième partie, notre éleveur-transformateur de porc Romain Viot a exposé sa façon de travailler, une intervention fort appréciée.

Remerciements chaleureux à nos deux salariées Aurélie et Kelly pour leur engagement et toujours animées par la volonté d'offrir un service de qualité au sein du commerce de proximité de la commune.



Le nouveau Conseil d'Administration réuni le 29 mai a élu un nouveau bureau. Monique Coulon a annoncé qu'elle souhaitait arrêter et laisser la place, tout en restant bénévole. Nous la remercions vivement pour son investissement de tous les instants, en qualité de présidente pendant les 3 dernières années.

N'hésitez pas à consulter nos 2 supports de communication, Facebook qui informe sur les actualités du moment, de même le site internet qui vous permet en plus de retrouver les bons de commande et les différents producteurs locaux avec lesquels nous travaillons.

L'épicerie reste ouverte pendant les vacances. Passez tous un bon été, faites le plein d'énergie et nous comptons sur vous.

Le bureau

Nous avons toujours besoin de nouveaux bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre. Que tous ceux qui s'investissent d'une façon ou d'une autre soient remerciés pour le temps qu'ils donnent. Sans les bénévoles, l'épicerie ne pourrait pas fonctionner. Remerciements chaleureux à nos deux salariées Aurélie et Kelly pour leur engagement et leur sérieux.

Président : Jean-Marcel Lécureuil ; Vice-Présidente : Françoise Blanchard ; Secrétaire : Catherine Coroller ; Trésorier : André Boishu ; Trésorière Adjointe : Chantal Bellanger

N'hésitez pas à consulter notre page Facebook ainsi que le site internet <http://www.aupitmarchedegreen.fr/>

PERCHERIN
Yann
ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE, SANITAIRE
CHAUFFAGES, CLIMATISATION
SALLE DE BAIN
16 rue des acacias
72550 degreé
asik.yann@icloud.com
0663113204

ART ET PASSION
Rythme vos repas dansants, bals, comices
au son des musiques d'hier et d'aujourd'hui
Ainsi que cours de musique
N'hésitez pas à nous contacter !
Didier Dauphin
06.86.16.21.45
ARTETPASSION72@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE



Degré Rando Nature

L'année 2024 a débuté par l'Assemblée Générale qui a eu lieu le vendredi 19 janvier. Une quarantaine de personnes s'étaient réunies à la salle des Associations de Degré pour assister à la présentation du rapport moral et financier par Joël Vallée, le président. Le programme pour la saison 2024 a été ensuite distribué et expliqué aux adhérents, les randonnées ont toujours lieu le 4^{ème} dimanche de chaque mois sauf exception.

Les effectifs restent inchangés par rapport à l'année précédente, toutes les personnes présentes à l'Assemblée générale ont renouvelé leur adhésion pour cette nouvelle saison.

La cotisation est restée inchangée à 10 € pour l'année.

Les options qui avaient été retenues lors de l'assemblée générale de 2023 ont été confirmées. A savoir que les 21 et 22 septembre 2024, il sera proposé aux adhérents une sortie sur un weekend dans le Maine et Loire, avec une nuit en gîte.

La 3^{ème} édition de notre rando gourmande se déroulera en 2025, la date restera à déterminer, une réunion sera programmée début septembre afin de préparer ces 2 événements.

A noter aussi sur votre Agenda 2024, le WEEK END TELETHON à DEGRE qui se déroulera les 29 et 30 novembre, L'Association Degré Rando Nature ayant toujours la charge de la coordination de cet événement.

Il est toujours possible d'adhérer à notre association, pour cela, contactez le président au 06 81 83 16 54 ou un membre du bureau.

Voici le programme pour le second semestre 2024 :

- | | |
|---|--|
| ► 28 juillet 2024 COULAINES/YVRE | ► 27 octobre 2024 CURES |
| ► 25 août 2024 SILLE LE GUILLAUME | ► 24 novembre 2024 EPINEU LE CHEVREUIL |
| ► 21-22 septembre 2024 LIREE (Maine et Loire) | ► 22 décembre 2024 LE MANS |

Le bureau de l'Association Degré Rando Nature vous souhaite un très bel été.



Lire à Degré

Dans le précédent petit degréen, nous vous annonçons une soirée théâtre en mai. Malheureusement, suite à la double réservation de la salle polyvalente à la date que nous avons prévue, nous avons dû annuler la représentation. Nous espérons pouvoir de nouveau vous la proposer au printemps 2025.

Après des retours sur le manque de visibilité des locaux de la bibliothèque, nous avons installé après autorisation auprès de Monsieur Le Maire, une affiche avec notre logo au-dessus de la porte.

Pour la section rock que nous avons reprise en fin d'année dernière après changement de nos statuts, nous n'avons pas pu, par manque de temps, organiser des séances d'initiation.

Afin de faire connaître les locaux de la bibliothèque et le large choix des ouvrages que nous proposons, nous organiserons une porte ouverte courant septembre mais pour l'instant il n'y a pas de date de fixée. Dès qu'elle le sera, nous la communiquerons auprès de l'équipe enseignante et par le biais d'affiches dans la commune.

Nous rappelons qu'il est possible de s'inscrire toute l'année. Ce service culturel ne vit que s'il est fréquenté. Nous proposons un large choix d'ouvrages pour enfants mais aussi pour adultes.

Tous les ans, nous renouvelons plus de 500 livres grâce au partenariat avec la Bibliothèque Départementale et une fois par mois, nous pouvons recevoir des commandes passées pour nos lecteurs par le biais d'une navette. Les inscriptions pour l'année (civile) restent inchangées de 12 €

Pendant la période estivale, nous vous proposons 2 permanences :

- Mercredi 24 juillet de 14h00 à 15h30 / Mercredi 21 août de 14h00 à 15h30

Les horaires seront de nouveau normaux avec trois permanences par semaine à partir du 18 septembre.

- Mercredi 11h00 à 12h00 et 14h00 à 15h30 et Vendredi 16h30 à 18h00

Il est possible de nous transmettre des messages sur l'adresse mail suivante :

lireadegre@free.fr et de retrouver des informations sur notre site <http://lireadegre.free.fr>

Toute l'équipe de Lire à Degré vous souhaite une bonne et sereine période estivale et vous donne rendez-vous pendant l'été lors de nos permanences ou à partir du 18 septembre.



Degré Football Club

Le Sporting Club TCD (Trangé Chaufour Degré) termine sa première année d'existence ! Le club est né avec la complicité de trois communes: Trangé, Chaufour et Degré. A la tête de cette fusion, nous retrouvons nos 2 co-présidents, Alexandre PEREIRA (anciennement FC Degré) et Stéphane GANDRILLE (anciennement Trangé-Chaufour AS). Le Sporting a pour volonté de faire progresser joueurs et joueuses, de promouvoir la transmission de valeurs telles que le respect, la tolérance et la solidarité, et de veiller à l'épanouissement personnel de chacun.

Cette première année, sous nos couleurs, c'est :

- Une section babyfoot (4ans), avec 14 enfants, basé essentiellement sur la motricité.
- Une école de foot pour nos 52 jeunes footeux de 5 à 11 ans, répartie en 3 catégories (U6-U7, U8-U9 et U10-U11). L'école de foot étant le poumon d'un club, le vivier, nous invitons tous les enfants, garçons et filles, à venir nous rejoindre pour découvrir notre pratique.
- Pour notre vingtaine de joueurs âgés de 12 à 18 ans, nous sommes en entente avec 4 autres clubs avec lesquels nous formons le Groupement de Jeunes du Bocage Manceau.
- Une équipe foot à 7, en D2 lors de la 1^{ère} phase, puis en D1 lors de la 2^{ème} phase.
- 3 équipes séniors évoluant en D2, D3 et D4 de district.
- En entente avec St-Saturnin, une équipe séniors féminine foot à 8 en D1 (8 joueuses).

Nous n'avions pas d'équipe vétérans cette année, mais une dizaine de joueurs viennent s'entraîner dans le but de repartir la saison prochaine. Afin de continuer à grandir, le club recherche des joueurs et joueuses pour toutes les catégories.

Côté extra sportif, la soirée du club sur le thème du créole, a réunis 287 personnes, dans la salle de Chaufour récemment agrandie. DJ Papa a su mettre l'ambiance qu'il fallait pour nous offrir une soirée festive.

Le club a de nouveau privatisé City Glace pour la galette des rois. Jean-François DUFAY, responsable de l'animation à la patinoire et joueur sénior du club a animé la manifestation et nous a fait partager bonne humeur et jeux divers sur la glace, notamment des matchs de foot sur glace. De vrais moments de fou rire.

Le concours de boules, fin mai à Degré, a réuni 26 équipes.

Nous sommes reconnaissants de l'engagement de nos communes et de nos sponsors sans qui le club ne pourrait évoluer.

Un remerciement également aux parents, à nos bénévoles et nos supporters sans qui tout cela ne serait possible.

Nous espérons vous donner envie de nous rejoindre, joueurs, familles, éducateurs, bénévole, nous faisons tous partie d'une même famille, celle du Sporting Club TCD. En septembre, des portes ouvertes seront organisées pour l'école de foot. N'hésitez pas à consulter nos réseaux sociaux pour les dates.

Entraînements & matchs :

- Baby-foot (4 ans) : Séance le mardi soir à Trangé (18h00-18h45)
- Ecole de foot (5 à 11 ans) : Entraînement le mardi soir à Trangé (début 18h), plateau/matches le samedi matin
- GJ Bocage Manceau (12 ans à 17 ans) : Planning en cours pour les entraînements, match le samedi.
- Seniors : Entraînement mardi et jeudi soir à Degré ou Chaufour (début 19h), match le dimanche
- Féminines : Foot à 8, match le dimanche.
- Foot à 7 : Foot loisir, match le vendredi soir.
- Vétérans : Match le dimanche matin à Chaufour.

Contacts & renseignements : sporting.club.tcd@gmail.com

Stéphane - 06 60 87 18 44 ; Alexandre - 06 49 38 71 43 ; Antoine - 06 46 14 21 17



VIE ASSOCIATIVE

Association Paroissiale

L'église est principalement dédiée aux messes ainsi que les célébrations liées aux grands événements de la vie sans oublier les commémorations des armistices de 1918 et 1945.

De plus cette année :

- Le 7 janvier à la sortie de la messe de l'épiphanie, un temps convivial offert à tous nous a réunis. Près de la crèche nous avons partagé vin chaud et galettes.
- Samedi 25 mai, la soirée paroissiale a eu lieu cette année à Chaufour notre Dame. Elle fut joyeuse et fort appréciée. Merci à tous les participants ainsi qu'aux bénévoles.
- Depuis 3 ans, dans le cadre national de la nuit des églises, nous proposons une soirée. Pour 2024, nous avons invité le chœur d'hommes «Harmoni'Hom» le 28 juin.

L'église est ouverte tous les jours. Bel été à tous.



Monique COULON



Généralions Mouvement

Degréen de 1960 à 2009, Président de la cantine scolaire de 1973 à 1981, vice-président du club de foot de Degré de 1991 à 1998, employé communal de 1985 à 2001. Président de l'Association des Secouristes Français Croix Blanche de Conlie de 1981 à 2006. Membre du Conseil d'administration Départemental de 1982 à 2017, Président Départemental de 1994 à 2012. Dans un livre il retrace la vie des Secouristes Français Croix Blanche de 1904 à 2023. 1904, le 1^{er} avril, étant la date de la création par LEON ELIE SEGUIN Directeur de l'usine à gaz du Mans.



Pour tout contact, Jean Brisebourg - Tél. : 06 72 48 25 36

jean.brisebourg@numericable.fr



Le club Génération Mouvement de Degré s'associe au comité des fêtes à l'occasion de la brocante du 26 Mai pour présenter un troc plantes. Une première à Degré : Sa réussite a été totale. Organisé par Chantal et Patrick Champion accompagnés par Dominique Rouillard



Visite le mercredi 29 mai 2024 du musée de l'Automobile du Mans. Rétrospective depuis 1923. Au top cette visite vivante commentée dans les règles de l'art et du style encyclopédique par deux passionnés Porsche, le plus titré avec 18 victoires au Mans. Après le musée, direction les coulisses du circuit où nous attendait un autre guide. Nous avons parcouru le site à pied (Notre chance, en pleine préparation pour les 24 heures). Sur site, visite de la salle, direction de la course et la salle de travail des 1400 journalistes venus du monde entier. Nous avons également pu admirer le nouveau podium.

Anthony PETIT

Agent Immobilier

06 02 15 90 10

anthony.petit@nexymo.fr



Agence Immobilière NEXYMO

84 bis, rue Montoise 72000 Le Mans

02 53 49 15 89

www.nexymo.fr



DJS Tennis de Table

La saison 2023-2024 se termine avec un effectif qui n'avait pas été atteint depuis plusieurs années. Nous sommes 20 adhérents : 3 jeunes (10-13 ans), 5 jeunes dont 1 féminine (17-21 ans) et 12 adultes. L'effectif des joueurs en compétition est de 9 et en loisir de 11. Pour la saison 2024-2025, le club recherche 2 à 4 joueurs en compétition pour consolider son équipe en D3 et créer une nouvelle équipe en D5. Pas besoin d'être initié pour jouer dans cette dernière. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à passer nous voir un soir, soit un mercredi, soit un vendredi.

Le club n'avait pas évolué en D3 depuis plus de 15 ans. Nous sommes passés dans cette division en janvier 2024 et grâce aux résultats des joueurs, nous nous maintenons dans cette division. Nous sommes classés 6^{ème} dans la poule sur 8 équipes. Un match nul, quatre défaites et deux victoires : félicitations aux joueurs pour le maintien !

L'initiateur club a obtenu son diplôme d'animateur fédéral. Il va pouvoir renforcer les ateliers du mercredi soir avec un travail plus ciblé sur les déplacements, la technique et les services. Le niveau en D3 demande plus de technicité.

L'entraînement du vendredi soir est consacré à la catégorie loisir. Il n'est pas encadré mais quelques joueurs compétition sont là pour donner des conseils aux joueurs loisir et échanger des balles avec eux. Notre club est convivial et n'est pas axé que sur la compétition puisque nous avons plus d'adhérents loisir que compétition. L'essentiel est de taper la balle tous ensemble en dilettante et de se faire plaisir.



Pour rappel, les entraînements ont lieu à la salle polyvalente de Degré :

- Le mercredi soir, à 20h15 (catégorie compétition)
- Le vendredi soir, à 20h15 (catégorie loisir)
- N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Le club DJS Degré vous souhaite de bonnes vacances d'été !!

Important : Certificat médical sportif obligatoire pour la compétition et le loisir.

Pour plus de renseignements, écrivez-nous à : djs.degre@sfr.fr ou appelez au 06 80 05 96 48 (Bertrand LEROY – Président du Club)

Vous pouvez retrouver des photos du club sur le réseau social : <https://www.facebook.com/DjsTennisDeTable>

Association Gym Degré

Encore une saison au compteur... belle année avec son effectif de 53. Le bureau remercie toutes les adhérentes qui renouvellent leur adhésion chaque année, cela permet la continuité de l'activité GYM au sein de notre petite commune.



Nathalie, nouvelle animatrice, a assuré le cours « Séniors » le mercredi matin de 11h à 12h et Edith assurait le cours « Adultes » du mardi soir de 20h à 21h. Nous tenons à les remercier pour leur professionnalisme, leur dynamisme et leur bienveillance auprès des adhérentes.

Ces deux cours seront reconduits à la rentrée. Ils sont très appréciés de toutes et toujours dispensés dans une ambiance conviviale et détendue, chacune exerçant à son rythme. Nous allons laisser passer les deux mois d'été... espérant vous retrouver toutes à la rentrée, en pleine forme. Des journées « portes ouvertes » seront proposées début septembre, n'hésitez pas à venir rejoindre le groupe pour faire un essai.

Bonnes vacances, prenez bien soin de vous. Bien sportivement.

Le bureau (Emilie, Chantal et Mélanie).

Cabinet Carre Diagnostics
Diagnostic immobilier
 06 74 04 26 71
carre.diagnostics@gmail.com
www.carre-diagnostics.fr
 Chemin de la Chapelle 72550 CHAUFOR NOTRE DAME

Benjamin FERREIRA
 06.74.34.90.90
benjamin.ferreira@iadfrance.fr
 Benjamin Ferreira
 IAD

VIE ASSOCIATIVE

Comité des fêtes

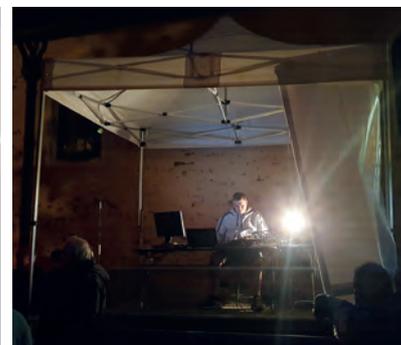


La première partie de l'année 2024 pour le Comité des fêtes se termine en beauté !

Le 21 Juin 2024, jour de l'été, était aussi, avec la collaboration de 2 associations degréennes, «l'APE» et «Art et Passion», notre seconde édition de La Fête de la Musique à Degré. Un beau succès !!!

Malgré une météo venteuse et un peu fraîche, plus de 300 personnes ont pu venir écouter quatre groupes musicaux différents et partager ce moment entre eux, certains autour d'un repas champêtre, d'autres autour d'un verre, voire avec les deux !

La belle équipe de bénévoles a œuvré avec une belle énergie pour que cette soirée soit une réussite. BRAVO à vous !



Des bénévoles toujours prêts à donner le meilleur pour que des événements restent présents sur la commune, nous avons toujours besoin de nouvelles têtes, de nouvelles idées... alors rejoignez-nous dans l'association.



On se retrouvera après l'été, certains événements restent encore à définir mais on se donne d'ores et déjà rendez-vous pour l'arrivée du Père Noël le vendredi 20 décembre 2024 avec le feu d'artifice.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite de passer un très bel été et on se retrouve à la rentrée !

Portrait de Hervé

Hervé, 62 ans, retraité en octobre 2019 et ancien salarié de Renault (Le Mans) depuis 1984. On le connaît cet homme, un degréen très attaché à son village rural. On le connaît pour sa gentillesse, toujours prêt à rendre service.

On le connaît aussi car il est bénévole dans plusieurs associations actives dans la vie communale: «Au P'tit Marché Degréen» et au «Comité des fêtes».

Mais, quand on connaît bien Hervé, on sait aussi où le trouver quand il est chez lui: dans ses garages ! Eh oui, Hervé est fan de vieilles voitures ! Il n'est pas simplement spectateur de ces belles pièces de notre histoire, il retape aussi cette belle collection: On parle ici plus précisément de sa FORD T qui cette année est CENTENAIRE.



Un peu d'histoire dictée par Hervé:

« Voiture de Henri Ford dont l'inventeur de la chaîne est Henri Thelan et la fabrication a eu lieu à Detroit (Etats Unis). C'est la première voiture fabriquée en grande série de 1908 à 1928. En 1908, Henri Ford avait choisi la couleur: bleu, blanc, rouge. Mais, après un voyage en chine, il découvre que la couleur noire est ce qui fait son bonheur. La FORD T est le véhicule le plus produit, soit 1 500 000, détrônée quelques années plus tard par la Coccinelle. »



Caractéristiques de cette FORD T :

Elle est née le 14/04/1924 - 14CV - vitesse maxi 70km/h

Hervé l'a retapée pendant 10 ans en faisant venir des pièces détachées essentiellement des Etats Unis.



Il a également en sa possession une CITROEN C5 Trèfle de 1926. Cette voiture a été entièrement conçue par son papa. Caisse en bois et ensuite il l'a faite petit à petit.

Pourquoi ce nom « Trèfle » ?
Tout simplement car cette voiture est à 3 places, comme un trèfle !



Allez une petite troisième pour les Yeux: CITROEN C4 de 1930.

A quoi Hervé passé son temps en ce moment ? Sur la réfection d'une Citroën B2, non roulante pour le moment !

Merci Hervé pour ce beau témoignage.

Retour en images sur la seconde édition de journée Eco-citoyenne de Degré.

Le 13 avril 2024, une cinquantaine de bénévoles se sont présentés, répartis sur 10 ateliers répartis sur toute la commune et ses environs.



Préparation des ateliers



Atelier : Ramassage des déchets



Atelier : Peinture du préau de l'école



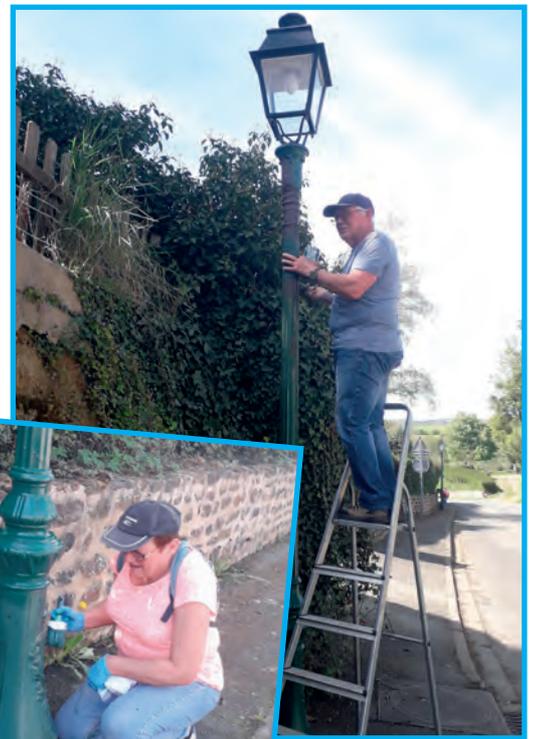
Atelier : Grattage du toit de l'abribus



Atelier: Travaux sur le muret de l'épicerie



Atelier: Peinture des candélabres



Atelier: Nettoyage
du lierre du cimetière



Atelier: Désherbage du city-stade



Atelier: Détapissage/Peinture du
bureau des élus

Atelier: Déplacement de la clôture du bassin de la mare



Buffet froid le midi



Un grand merci à tous les bénévoles qui ont répondu présent, rendez-vous en 2025 pour la troisième édition

Habitants de Degré, vous avez à nouveau la parole !

N'hésitez pas à vous exprimer et nous envoyer vos remarques en déposant cette page dans la boîte aux lettres de la Mairie.

1 - Vos questions ou interrogations :

2 - Vos remarques ou suggestions :

3 - Vos idées :

(sur le développement de la commune, au plan social, économique, associatif, site internet ou autres...)

Facultatif :

Nom/Prénom.....

Adresse.....

Moyen de contact.....



Parking du stade



Parking de l'école

9 mars : Installation table de ping-pong



11 avril : Pose de portes à l'annexe de la salle des associations



8 mai : Cérémonie de commémoration



Route de Lavardin

Départ d'Hélène

Nous souhaitons
bonne continuation
à Hélène, la
maîtresse des
CMI/CM2,
et une bonne
rentrée en 6^{ème}
aux anciens élèves
de CM2.



CMI



CM2



Etat Civil

Décès:

21 janvier 2024

Bernard HUGER, ancien
maire, décédé le 21 janvier
2024 au Mans

25 juin 2024

Bernard DEL'HEAUMEAU,
décédé le 25 juin 2024 à
Degré

PACS:

13 janvier 2024

Titouan GUAY et
Adeline POUTEAU

29 février 2024

Camille GAUTHIER et
François BRIER

3 juin 2024

Marc JAMOIS et
Anaïs JUBERT

